



retards sur mon bulletin de salaire

Par **valvoy**, le **09/07/2011 à 18:14**

Bonjour,

j'ai reçu mon bulletin de salaire et je suis arrivée en retard deux fois ce mois ci, sur mon bulletin de salaire, il y a une ligne notifiant ces 2 retards mais aucune retenue en bout de ligne

.
A savoir que lorsque je recalcule mes heures, il me manque 30 minutes de travail, j'ai demandé à mon employeur qui m'a dit qu'il m'avait retiré 15 min par retard (alors que mes retards n'ont été que de 5 minutes)!
que dois faire?

Par **P.M.**, le **09/07/2011 à 18:56**

Bonjour,

L'employeur peut vous sanctionner mais il n'a pas le droit de le faire pécuniairement en vous retenant un temps forfaitaire supérieur au temps de travail non effectué qui correspond au retard...